



DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/23/2

Affaire suivie par : Cristine Brugnacchi

Tél : 04 76 74 72 56

Mél : cristine.brugnacchi@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/23/2 du 3 janvier 2023

- Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985, modifié et relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou des professeurs des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatifs aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré ;
- vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu la circulaire n°2021 du 19 mai 2021 NOR : MENE2115553C relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) ;
- vu la circulaire rectorale n°2022-250/DEC3/ER du 28 avril 2022 relative à l'organisation du CAFIPEMF pour la session 2022-2023 ;
- vu l'arrêté rectoral n°DEC3/XIII/22/137 du 29 avril 2022 portant ouverture de la session 2022-2023 du CAFIPEMF.

Article 1 : le jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) organisé dans l'académie de Grenoble en 2023, est constitué comme suit :

M. Pascal CLEMENT	IA-DASEN de la Drôme	Président de jury
M. Alexis CHARRÉ	IA-DAASEN en charge du 1er degré, DSDEN de la Drôme	Vice-président de jury
Mme Fabienne VERNET	Conseillère technique 1er degré auprès de Mme la Rectrice	Membre
M. Jean-Christophe LARBAUD	Directeur de l'EAFC	Membre
M. Abdelhamid CHAACHOUA	Directeur de l'INSPE	Membre
Mme Dominique AUGÉ	Co-doyenne du collège des IA-IPR, IA-IPR de lettres	Membre
Mme Frédérique TOGNARELLI	IA-DAASEN en charge du 1er degré, DSDEN de l'Isère	Membre

M. Mohammed MARZOUK	IA-DAASEN en charge du 1er degré, DSDEN de l'Ardèche	Suppléant
Mme Marianne POUJOL	IA-DAASEN en charge du 1er degré, DSDEN de la Savoie	Suppléante
M. Frédéric MAROT	IA-DAASEN en charge du 1er degré, DSDEN de la Haute-Savoie	Suppléant
Mme Nathalie ARRAMBOURG	IEN élémentaire, DSDEN de la Haute-Savoie	Suppléante
Mme Carole JANIN	PEMF, école élémentaire d'application les Chardonnerets à l'Isle-d'Abeau	Suppléante
Mme Béatrice DUCHEMIN	Directrice adjointe de l'EAFC	Suppléante

Article 2 : le jury des épreuves d'admission se réunira le mercredi 10 mai 2023.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,


Céline HAGOPIAN